

Cadre réservé à l'administration	Eau potable	Assainissement
N° de contrat		

A compléter en lettres **CAPITALES** et à remettre par voie postale ou par courriel à votre centre d'exploitation Réseau31

## CONTACT (\*Cocher la ou les mentions)

Titulaire du contrat (Abonné principal)

Je, soussigné (e)\*    Madame    Monsieur

Nom    Prénom

Pour les professionnels : N° SIRET    Code APE

   Raison Sociale

Date de naissance    Lieu de naissance

Téléphone fixe    Téléphone portable

Courriel

Agissant en qualité de \* :    locataire    propriétaire

Co-titulaire du contrat (Abonné solidaire)

Je, soussigné (e)\*    Madame    Monsieur

Nom    Prénom

Date de naissance    Lieu de naissance

Téléphone fixe    Téléphone portable

Courriel

## LIEU DESSERVI

N° de la voie    Adresse

Complément d'adresse

Code postal    Commune

   N° du point de consommation

## ADRESSE DE FACTURATION (à compléter si différente de celle du lieu desservi)

N° de la voie    Adresse

Complément d'adresse

Code postal    Commune    Pays

## COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE (à compléter si vous êtes locataire)

Madame    Monsieur

Nom    Prénom

Pour les professionnels : N° SIRET    Code APE

Raison sociale    Date et lieu de naissance

Téléphone fixe    Téléphone portable

Courriel

Adresse

Code postal    Commune    Pays

## INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTEUR D'EAU

Date de l'état des lieux entrant ou de l'acte de vente    /    /

N° du compteur

Index du compteur d'eau au moment de la souscription du contrat    m3 d'eau



uniquement les chiffres sur fond noir ou blanc, pas sur fond rouge

Nombre de personnes dans le foyer ou nombre de salariés dans la structure

Usage de l'eau :

Habitation	Agricole	Restaurant	Industriel
Enseignement	Petite enfance	Commerce/Service	Santé et soins à la personne
Autre			(Professionnels, particuliers)

Pour les bâtiments collectifs, nombre de logements :

## PIECES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

Vous êtes locataire	> une copie de votre état des lieux entrant
Vous êtes propriétaire	> une copie de l'attestation de vente
Vous êtes un professionnel	> un extrait Kbis

Tant que le contrat de fourniture d'eau potable n'est pas résilié, je serai tenu pour responsable du branchement, des consommations et des sommes dues, je m'engage à me conformer aux prescriptions du Règlement du Service de l'Eau ou d'Assainissement disponible sur le site [www.reseau31.fr](http://www.reseau31.fr).

Fait à : ..... Le : .....

### L'Abonné.e principal.e

(Précédée de la mention «lu et approuvé)

### L'Abonné.e solidaire

(Précédée de la mention «lu et approuvé)

### Samuel DELANSAY

Pour le Président de Réseaux31 et par délégation, Le Responsable du Service Gestion des Abonnés

## INFORMATIONS CONTRACTUELLES

### CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÉTRACTATION

Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux relatifs aux services fournis. L'utilisateur qui souhaite exercer son droit de rétractation alors que l'exécution du contrat a commencé, à sa demande expresse, sera tenu au paiement des montants correspondants au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter.

Formulaire de rétractation disponible sur notre site internet, à l'adresse : [www.reseau31.fr](http://www.reseau31.fr)

### CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÉSILIATION

Tout abonnement souscrit court jusqu'à sa résiliation. Afin de procéder à l'enregistrement de la résiliation de votre contrat, vous devez compléter le formulaire de demande de résiliation de contrat et fournir les justificatifs nécessaires.

Ce document est disponible sur notre site internet :

[www.reseau31.fr/services-en-ligne/abonnement](http://www.reseau31.fr/services-en-ligne/abonnement) ou auprès de votre centre d'exploitation.

### VOS FACTURES SE COMPOSENT :

- d'une part fixe comprenant l'entretien et l'amélioration des ouvrages, des réseaux et des compteurs,
  - d'une part variable proportionnelle à votre consommation,
  - des redevances de l'Agence de l'Eau :
- la redevance pour pollution domestique pour les factures d'eau potable,
  - la redevance pour modernisation des réseaux de collecte pour les factures d'assainissement collectif,

Les redevances de l'Agence de l'Eau sont fixées annuellement par le conseil d'administration de l'Agence. Le détail de tarifs en vigueur est disponible pour chaque commune sur le site internet :

[www.reseau31.fr](http://www.reseau31.fr).

Pour toute réclamation sur le bien-fondé de vos factures, vous disposez d'un délai de 2 mois à compter de la réception, pour envoyer votre réclamation auprès du service facturation de Réseaux31.

### MODALITÉS DE PAIEMENT

Vous pouvez régler votre facture :

- Par internet en vous connectant sur : [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)
- Par virement bancaire sur le compte de la Paierie Départementale ;
- Par chèque à l'ordre du Trésor Public ;
- En espèces (dans la limite de 300€) ou par carte bancaire en présentant votre facture auprès d'un buraliste agréé

Liste des buralistes consultable sur le site : [www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite)

- Par TIP : en complétant le talon joint sur votre facture

- Par mensualités et prélèvement à échéance

### QUELQUES RÈGLES SIMPLES

En souscrivant un abonnement au service d'eau potable, l'abonné s'engage à respecter les règles d'usage de l'eau et les conditions d'utilisation des installations mises à disposition.

- Ces règles interdisent notamment, à l'abonné de modifier les dispositions du compteur, d'en gêner le fonctionnement, d'en briser les cachets en plomb ou les bagues anti-fraude ; de porter atteinte à la qualité sanitaire du réseau public, en particulier par les phénomènes de retour d'eau, de relier les installations hydrauliques raccordées au réseau public et des installations alimentées par une eau d'une autre provenance (puits, forage...);

- Sur le tracé du branchement, le terrain ne doit pas être encombré afin de faciliter l'accès aux accessoires du branchement, en cas de nécessité ;
- Les niches à compteur doivent obligatoirement être maintenues dégagées et propres ;
- La protection contre le gel et le maintien en état de propreté des niches à compteur, incombent à chaque usager ;
- Aucune modification sur la configuration d'un branchement ne doit être entreprise par l'utilisateur. Seuls, les agents du Syndicat sont habilités à réaliser ces interventions après que la demande en ait été faite par l'intéressé.

### TRAITEMENT DE VOS DONNÉES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs de Réseaux31 dans la limite de leurs attributions respectives, et le cas échéant les services de la paierie départementale.

Vos données seront conservées pour la durée de votre relation contractuelle avec Réseaux31, augmentée le cas échéant des délais de recours.

Sauf mention contraire, l'ensemble des champs du formulaire sont obligatoires pour traiter votre demande. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement européen relatif à la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Réseaux31.

Formulaire à adresser à :

**Réseaux31**

**Service Gestion des Abonnés**

**3 rue André Villet, 31400 Toulouse**

**ou par mail :**

**[abonnes@reseau31.fr](mailto:abonnes@reseau31.fr)**